

**ETUDE SUR LA STRUCTURATION DE
L'ÉCOSYSTÈME DE RÉPONSE AUX
VIOLENCES EN LIGNE POUR LA MISE EN
PLACE D'UNE PLATEFORME COMMUNE DE
RÉPONSE ET DE SUIVI-ÉVALUATION AU
SEIN DE POLARIS ASSO**

● CONSULTANT

Adama SOW

Cabinet Next Strat. Août 2024

TABLE DES MATIÈRES

Avant Propos	1
CONTEXTE	2
II. LA PROBLÉMATIQUE DES VBG AU SÉNÉGAL	3
1. L'AMPLEUR DES VIOLENCES NUMÉRIQUES AU SÉNÉGAL	3
III. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS	5
1. Les acteurs institutionnels de la protection.....	5
2. Les Acteurs de la Société civile.....	15
IV. LES ATOUTS ET LES FAIBLESSES DES ACTEURS DE LA CHAÎNE DE REPONSES	18
1. Les Atouts des acteurs de la Réponse.....	18
2. Les Faiblesses des acteurs de la Réponse.....	19
V. RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE	22
VI. CONCLUSION	24

DEFINITION DES SIGLES UTILISES

- AEMO: Action éducative en milieu ouvert
- SIMEN: Système d'information du ministère de l'éducation nationale
- CPT: Centre polyvalent de Thiaroye
- Ginddi: Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation Pour Enfants en Situation Difficile
- CAPE: Cellule d'appui à la protection de l'enfance
- DSC: Division spéciale de cybersécurité
- CDPE: Comité départemental de protection de l'enfance

● AVANT PROPOS



OUSSEYNOU GUEYE

Directeur Exécutif Polaris Asso

Au Sénégal, 68% des femmes victimes de violences n'en parlent jamais à personne, ni ne cherchent d'aide. Derrière ce chiffre, une réalité silencieuse et structurelle : les violences en ligne touchent de plus en plus les jeunes, notamment les filles, avec des conséquences parfois dramatiques sur leur santé mentale et leur parcours de vie. Pourtant, l'écosystème de réponse reste fragmenté, cloisonné, et souvent méconnu des victimes elles-mêmes.

C'est précisément pour cartographier cet écosystème et proposer des solutions concrètes que Polaris Asso a commandé cette étude. Elle documente l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans la chaîne de réponse aux violences en ligne au Sénégal, analyse leurs forces et leurs limites, et formule des recommandations stratégiques pour la mise en place d'une plateforme commune de signalement et de suivi-évaluation. Un outil que nous croyons indispensable pour transformer des interventions éparses en une réponse coordonnée et efficace.

Ce travail confirme ce que le terrain nous enseigne : la volonté des acteurs existe, les structures aussi. Mais sans interconnexion, sans outils numériques partagés, sans langage commun, trop de victimes tombent entre les mailles. C'est ce vide que ce rapport cherche à combler.

Pour Polaris Asso, la protection des jeunes en ligne est indissociable de notre mission : donner aux jeunes les outils pour agir, en toute sécurité, dans l'espace numérique. Ce rapport est une étape décisive dans la structuration de notre réponse à ce défi.

Je remercie chaleureusement Adama SOW, du Cabinet Next Strat., pour la rigueur et la profondeur de son travail d'enquête. Sa capacité à naviguer entre acteurs institutionnels, société civile et réalités de terrain donne à cette étude toute sa valeur opérationnelle.

Bonne lecture.

CONTEXTE



● I. CONTEXTE

L'objet du présent rapport est d'aider à la structuration de l'écosystème de réponse aux violences en ligne pour la mise en place d'une plateforme commune de réponse et de suivi évaluation au sein de Polaris Asso. Ainsi, le rapport comporte trois parties essentielles :

- La cartographie complète de l'écosystème de réponse aux violences en ligne ;
- Une analyse factuelle des atouts et des limites des acteurs de l'écosystème actuel ;
- Une série de recommandations stratégiques pour la mise en place d'un outil numérique d'écoute, d'information, d'orientation et de suivi évaluation ;
- Un policy brief synthétisant l'étude et facilitant la compréhension du sujet avec des éléments écrits et visuels. (Qui suivra).

Pour les besoins de l'étude, nous avons rencontré des acteurs de l'écosystème de la protection :

- Les acteurs institutionnels comme : les ministères de l'Education nationale (SIMEN), de la Justice (AEMO, CPT, Juge pour enfants), de la Famille (Centre Ginddi, CAPE), Intérieur (DSC), Jeunesse (PPJ, Centre Ados), Santé (Keur Xaleyi) et la CDP.
- Des acteurs non étatiques (CONAFE, Africtivistes, Association Badieniou Gokh).

Nous avons aussi documenté sur l'expérience dans d'autres pays comme la France. Une observation participante avec un séjour d'une journée dans les structures de prise en charge comme le CPT, AEMO et la DSC a permis de constater de visu la réalité sur le terrain.

LA PROBLÉMATIQUE DES VBG AU SÉNÉGAL



● II. LA PROBLÉMATIQUE DES VBG AU SÉNÉGAL

L'élimination des violences basées sur le genre (VBG) demeure l'un des défis les plus importants et les plus présents au Sénégal. Malgré la ratification de la plupart des conventions internationales relatives à la protection contre les violences basées sur le genre et l'adoption de lois sanctionnant diverses formes de violences faites aux femmes (mutilations génitales féminines, harcèlement sexuel, violences conjugales, etc.), le phénomène persiste. En effet, au Sénégal, 27% des femmes de 15-49 ans ont subi des violences depuis l'âge de 15 ans. Dans 55% des cas, le mari ou le partenaire est l'auteur de ces actes. La même source précise en outre que, la VBG reste la moins visible. 68% des femmes de 15-49 ans victimes de violences n'en ont jamais parlé avec quelqu'un, ni cherché d'aide, selon un rapport du Bureau de l'OMS au Sénégal.

Pourtant, il est important de souligner l'existence d'un plan d'action national multisectoriel (2017-2021) pour l'éradication des VBG et la promotion des Droits Humains.

Le Sénégal dispose, aussi, d'un cadre juridique et réglementaire favorable à la promotion des droits de la femme. En effet, le pays a ratifié divers instruments internationaux promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes parmi lesquels :

- Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) ;
- Convention des Droits de l'Enfant ;
- Charte Africaine des Droits et Bien-être de l'Enfant (CADBE) ;
- Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo) ;
- Acte Additionnel relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO ;
- Vision 2020 de la CEDEAO ;
- La Déclaration solennelle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les instances de décision et au niveau des postes électifs ;
- Agenda 2063 de l'UA ;
- Les Objectifs de Développement Durables (ODD part ODD5).

P

1. L'ampleur des violences numériques au Sénégal 49 % des victimes ont déjà pensé au suicide

Selon une étude publiée par e-Enfance, 60 % des jeunes adultes de 18 à 25 ans ont déjà subi du cyberharcèlement, avec des conséquences parfois très graves sur leur santé mentale.

L'étude, réalisée par l'institut Audirep auprès d'un échantillon de 1 209 jeunes âgés de 18 à 25 ans, montre les conséquences « lourdes » du cyberharcèlement sur la santé physique et mentale des victimes : 69 % d'entre elles déclarent avoir subi des insomnies, des troubles de l'appétit ou ressenti du désespoir et 51 % ont failli tomber dans des comportements d'addiction à l'alcool ou à la drogue.

Les femmes courent 27 fois plus de risques d'être harcelées en ligne que les hommes. Ces statistiques ont été dévoilés par Marie-Louise Correa l'ancienne ministre de la Fonction publique, lors d'un événement organisé par L'Institut Sénégalais du Management (ISM). Elle propose de s'attaquer aux problèmes de la violence en ligne dont une étude portant sur 51 pays a révélé que 38% des femmes en avaient personnellement été victimes. En outre, 49 % des victimes ont déjà pensé au suicide, selon Pulse.sn

Au Sénégal, le cyberharcèlement, est devenu un "grave problème sociétal" dont 65% des victimes sont âgées de 16 à 35 ans, et 70% des victimes sont de sexe féminin, dans le pays", selon une étude rendue publique en aout 2023 par l'association Africtivistes.

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS



● III. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

1. LES ACTEURS INSTITUTIONNELS DE LA PROTECTION

Au Sénégal, l'architecture institutionnelle de la protection des jeunes cibles est calquée sur celle de la France, avec une adaptation locale sur le niveau communautaire et associatif. C'est ainsi que les rôles sont repartis entre différents ministères au nombre de sept (7) : ministère de la Famille et des Solidarités, ministère de la Santé, de la Justice, de la Jeunesse et des sports, de l'Intérieur, celui de l'Education nationale et du ministère de l'Economie numérique. En plus de ces ministères, la CDP (Commission de protection des données personnelles) complète la liste des acteurs institutionnels.

1.1. Le ministère de la Famille et des Solidarités

C'est le ministère clé, en dehors de celui de la Justice, en matière de protection et de prise en charge des violences faites aux jeunes et aux femmes. Avec l'arrivée d'un nouveau régime au pouvoir en mars 2024, le ministère a vu ses missions élargies, à tel point que les aspects de la lutte contre les violences semblent être relégués au second plan. Heureusement, que les structures en charge de la lutte contre les VBG n'ont pas été touchées en dehors du changement de leurs directrices.

1.1.1. Le Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation Pour Enfants en Situation Difficile, Le 116 (Ginddi)

Le centre Ginddi, Le Centre d'information et d'orientation pour enfant en situation difficile, créé en 2003, a pour mission de contribuer au retrait et à la réinsertion des enfants en situation de maltraitance dans la vie familiale et sociale. Devenu l'un des plus remarquables instruments d'opérationnalisation dans la politique de prise en charge de l'enfant en situation de vulnérabilité, le Centre avait pour vocation de recueillir les enfants de la rue, avant de s'ouvrir à la prise en charge des filles et garçons victimes de violences (viols, inceste...). Au fil du temps, Ginddi est devenu le réceptacle des talibés (en rupture sociale) et aussi le hub des jeunes en détresse. Avec la recrudescence des violences en ligne et des disparitions d'enfants, une ligne téléphonique a été créée pour permettre une prise en charge plus diligente et un signalement plus systématique des violences subies notamment par les filles. Ginddi est la seule structure publique qui dispose d'un numéro de signalement officiel court, le 116. Ce numéro est le seul officiellement mis en place au Sénégal pour les signalements, en dehors de celui que gère l'association Unies Vers Elles de la Maison Rose de Guediawaye (RapidPro).

1.1.2. Les CDPE (Comités Départementaux de Protection de l'Enfance)

Les CDPE sont les dispositifs locaux de protection mis en place dans 45 départements du Sénégal. Créés sous le magistère du Président Abdoulaye Wade, en 2007, les CDPE sont placés sous l'autorité des Préfets qui en assurent la présidence. Ils sont composés des représentants des ministères impliqués dans la prise en charge des violences basées sur le genre touchant les jeunes. Un CDPE comprend les points focaux des ministères de la Famille, de la Justice, de l'Intérieur, de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et celui de la Santé. Les représentants des chefs de quartiers, des badienougokh et des associations sportives et culturelles sont aussi cooptés comme membres.

Le CDPE reçoit les signalements des cas de violences physiques ou en ligne et assure la prise en charge judiciaire, éducative, sanitaire et sociale. Tous les cas de violences faites aux jeunes de quelque nature qu'elles soient, sont traités sans discrimination par le CDPE qui dispose, selon le département, des services des ONG et associations implantées dans la zone. Les signalements et la prise en charge sont faits à travers différents canaux (whatsapp, et aussi par les numéros de téléphone mobile des points focaux désignés officiellement par le Préfet). Sur les 45 CDPE mis en place dans le pays, seule la moitié est fonctionnelle pour diverses raisons qui seront explicitées dans ce rapport.

Malgré tout, les CDPE sont le dispositif le plus massif en matière de signalement et de prise en charge des questions de violences touchant les jeunes.

1.1.3. La Cellule d'Appui à la Protection de l'enfance (CAPE)

La CAPE a été créée par le Président Abdoulaye Wade pour palier aux difficultés des administrations publiques à prendre en charge correctement la protection des cibles jeunes. Logée au Cabinet du Président, la CAPE a vu son statut changer avec son ancrage au ministère de la Famille sous Macky Sall.

La CAPE est la seule entité, au sein du ministère, à initier un programme de prévention et de prise en charge des violences en ligne. Programme renforcé par une plateforme de signalement appelée « boleko » (dénonce le!).

La CAPE, qui dispose d'une équipe restreinte d'une dizaine de personnes, déroule beaucoup d'activités de sensibilisation en ligne, en présentiel, de formation des membres des Comités départementaux de protection (CDPE) et de dénonciation à travers son site de signalement. Malheureusement, après le changement de régime politique et de dirigeants, la CAPE a vu ses activités ralenties et son site de signalement (boleko.sn) inactif.

1.2. Le Ministère de la Justice

Le ministère de la Justice dispose le plus grand nombre de structures de prise en charge des violences basées sur le genre.

11.2.1. L' Action éducative en milieu ouvert (AEMO)

Les services de l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) sont des structures de la Direction de la protection judiciaire et sociale (DPJS) du ministère de la justice, qui assurent à l'égard des enfants et jeunes âgés, l'observation, l'éducation, la rééducation, la réinsertion et la prévention.

L'AEMO est chargé de l'ensemble des questions intéressant la protection, la rééducation, et la réinsertion des enfants et jeunes âgés, en danger ou en conflit avec la loi ».En 1981, par le décret 81 – 1047, portant organisation et fonctionnement des services extérieurs de la DESPS, il est formalisé l'implantation d'un service AEMO auprès de chaque tribunal de Grande Instance qui, suivant la taille de la zone et de l'ampleur des actes de déviance peut être subdivisé en section et les sections en secteurs. Cette position confère aux services AEMO la posture de porte d'entrée dans les deux procédures d'intervention judiciaire pour les jeunes que sont : la procédure pour les enfants en conflit avec la loi et enfants victimes, et la procédure en matière d'assistance éducative. Ces services travaillent le plus souvent avec les Tribunaux d'Instance dans leur ressort dans des procédures de placement d'urgence et de garde d'enfant. Ils sont aussi impliqués dans le suivi des majeurs en milieu ouvert avec le juge d'application des peines.

Aujourd'hui, la réalité a rattrapé les services de l'AEMO avec la recrudescence des violences en ligne qui impliquent des mineurs auteurs de délits et aussi des adolescent-es victimes de cyberharcèlement.

A travers le pays, l'AEMO essaie de s'adapter, tant bien que mal. Comme le cas de Guédiawaye, qui a servi de terrain d'observation participante à cette étude.

A L'AEMO de Guediawaye, le service est dirigé par une brave dame du nom Mme Matou Sarr. Malgré les contraintes administratives, la directrice fait de la lutte des violences en ligne une priorité.

La directrice dispose d'un personnel assez insuffisant pour un département de plus de 500.000 habitants avec une population très jeune (75% des habitants ont moins de 35 ans).

■ Le personnel est composé de :

- 3 éducateurs spécialisé
- 1 assistante sociale
- 1 juriste-conseiller
- 1 agent administratif

- Le dispositif de signalement de l'AEMO Guédiawaye

La gestion des signalements et de la prise en charge des victimes de violences par cette structure est un cas d'école. Il faut préciser que le département de Guédiawaye bénéficie, comme Pikine, de la plateforme de signalement RapidProtection mis en place avec l'aide de l'Unicef et administrée par l'association Unies Vers Elles dirigée par deux françaises qui s'investissent dans la protection des enfants et des filles depuis plus de 15 ans.

Le dispositif RapidPro, modélisé par l'Unicef comme une référence en matière de service digital de signalement dans plusieurs pays, permet une utilisation d'un numéro de téléphone et d'un système de message sms, d'alerter, d'informer tous les services membres affiliés comme l'AEMO de la survenance d'un cas de violence ou de cyberharcèlement.

La botte secrète du dispositif de signalement : Le Service D'Accueil et d'Orientation (SAO) est, selon UniesVersElles, une des premières portes d'entrée dans le dispositif de prise en charge qui constitue une interface, entre la communication de l'information préoccupante et son traitement par les services départementaux de Protection, les services judiciaires, les organisations communautaires et celles de la société civile

Le SAO dispose d'une ligne téléphonique dédiée et d'un accueil ouvert en continu 24h/24 et 7j/7 qui lui donnent les capacités :

- D'identifier et mobiliser des ressources existantes pour traiter les informations préoccupantes, plus particulièrement celles relatives à des actes de violences ;
- D'assurer une orientation adéquate ;
- D'assurer la prise en charge d'un accompagnement physique (sanitaire, judiciaire, mise à l'abri).

Plateforme RapidProtection/SAO : +(221)77 332 34 78

En moyenne, et par an, L'AEMO de Guediawaye gère plus de 200 cas de violences impliquant des jeunes. Pour ce faire, en dehors du dispositif SAO/RapidPro, la Directrice Mme Sarr a mis un dispositif communautaire qui utilise la plateforme WhatsApp qui comprend : 10 signalants désignés, 200 badienou gokh (femmes recrutées dans les quartiers appelées marraines du quartier qui sont préalablement formées aux techniques de signalement et de médiation sociale) et 90 signalants chefs de quartiers.

Rappeler aussi que tous les membres du Comité départemental de protection (CDPE) sont membres d'un groupe Whatsapp avec l'AEMO, le Procureur, le Commissaire de police, le Medecin chef du district médical et le Préfet. L'efficacité de la prise en charge des cas de violences physiques ou en ligne au niveau de Guédiawaye découle de ces dispositifs qui sont arrivés à travailler en synergie avec tous les acteurs concernés au niveaux institutionnel et communautaire.

1.2.2. Le Centre Polyvalent de Thiaroye (CPT)

Le Centre polyvalent de Thiaroye est situé dans la banlieue de Dakar, dans des locaux attenants au centre psychiatrique de Thiaroye. Il dépend de la Direction de la protection judiciaire et sociale (DPJS) qui est l'une des directions du ministère de la Justice. Comme son nom l'indique, il est polyvalent et a pour mission « l'accueil, l'observation, la stabilisation, la rééducation et la réinsertion sociale des mineurs placés sur décision judiciaire par l'application des méthodes et techniques psycho-éducatives appropriées », ainsi que le prévoit l'article 14 du Décret n° 81-1047 du 29-10-1981 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services extérieurs de la direction de l'Éducation surveillée et de la protection sociale.

Le Centre polyvalent était, entre 1965 et 1984, un « centre de triage des marginaux et des délinquants » avant de devenir en 1988 un « centre pour les services de l'AEMO » puis d'être transformé, en 1996, en « Centre polyvalent ». Depuis le début des années 2000, le CPT a ouvert ses portes aux filles victimes de toutes sortes de violences (viols, inceste, cyberharcèlement...).

Le Centre compte 9 travailleurs sociaux tous formés à l'École nationale des travailleurs sociaux du Sénégal (ENTSS) et au Centre de formation judiciaire.

Lors de notre passage pour les besoins de l'étude, nous avons trouvé 24 filles référées par le juge du tribunal pour enfants par le biais des services de l'AEMO qui s'occupent du placement. Sur les 24 filles, il n'y a qu'une seule fille victime de cyberharcèlement. Placée au CPT depuis 3 ans, la fille, qui souffre de polytraumatismes, n'est toujours pas guérie faute de prise en charge psychologique. La seule séance obtenue d'un psychologue à l'hôpital psychiatrique de Thiaroye s'est mal passée. Le CPT ne dispose pas de psychologue au sein de son équipe.

Les conditions matérielles ne favorisent pas une prise en charge adéquate des filles victimes de violences en ligne. L'internat est une grande salle où dorment dans une promiscuité toutes les filles, quelques soient leur statut ou âge.

Les autres filles sont des victimes de viols, de maltraitances familiales et des fugueuses.

La faiblesse de la présence des filles victimes de violences en ligne s'explique par plusieurs facteurs dont : la méconnaissance des procédures de signalement par les victimes, les pesanteurs socio-culturelles soulignées dans le livre blanc de Polaris sur le cyberharcèlement, avec la prégnance de la pression familiale et sociale.

Par ailleurs, le CPT dispose d'un certain nombre de services qui accueillent des filles des quartiers environnants pour des prestations en externat :

- Une section « Enseignement élémentaire » ;
- Une section « Enseignement technique professionnel » ;
- Une section « Action éducative en milieu ouvert » (aemo) ;
- Un internat pour jeunes filles de moins de 18 ans ;
- Un foyer socioéducatif qui assure l'animation socioculturelle du centre ;
- Une bibliothèque bien fournie, équipée d'une photocopieuse ;
- Un restaurant qui permet d'assurer la nourriture des « cas sociaux ».

Il ressort de l'observation participante à L'AEMO et au CPT que les équipes, malgré leur volonté et leur cursus et expérience académiques, ne sont pas imprégnées de la question des violences en ligne. Même si les équipes de L'AEMO et du CPT ont bénéficié d'une formation initiale avec la CAPE, elles ont souligné l'urgence et la nécessité de bénéficier de renforcement et de mise à niveau sur les questions des violences en ligne.

1.2.3. Le Tribunal pour enfants

Dirigé par une magistrate formée au Centre de formation judiciaire, le tribunal pour mineurs s'occupe du traitement judiciaire de tous les dossiers qui impliquent un enfant âgé de moins de 18 ans. Le juge pour enfants est le levier qui permet de mettre en branle la machine judiciaire et aussi le garant d'une bonne prise en charge judiciaire et surtout psycho-sociale des enfants auteurs ou victimes de violences. Il gère, compte tenu des situations du Sénégal, des cas des jeunes âgés de 21 ans.

Dans la lutte contre les violences en ligne, la Présidente du tribunal pour enfants est une alliée très stratégique qui, du fait de sa position dans le système administratif, peut aider à décanter beaucoup de situations. Elle peut intervenir, s'il y a urgence, à placer une victime dans une structure médicale, policière ou éducative.

1.3. Ministère de l'Intérieur

Le ministère de l'Intérieur a toujours été un acteur important de la protection des jeunes publics. Dans le domaine de la lutte contre les violences en ligne, le ministère dispose de deux structures de premier plan : la Brigade des mœurs et la Division Spéciale de Cybersécurité (DSC).

1.3.1. La Brigade des mineurs

Cette structure logée au sein de la Section des Mœurs du Commissariat Central de Dakar, a une compétence couvrant toute l'étendue de la Région de Dakar. Par note de service, l'autorité a demandé d'informer la Brigade à chaque fois qu'un service de Police est saisi d'un cas mettant en cause un mineur. Néanmoins, la collaboration n'est pas matérialisée de manière systématique. Les partenaires de la Brigade sont principalement des centres étatiques et des ONG tels que Village Pilote, l'Empire des enfants, le Samu social, le Centre Ginddi ou la Coalition nationale des ONG et associations en faveur de l'enfance (Conafe). Néanmoins, la Brigade a fait part de sa difficulté de pouvoir répondre à tous les cas concernant les enfants de la ville de Dakar et ensuite, de trouver des endroits pour placer les enfants en cas d'urgence, en particulier lorsqu'il s'agit des situations particulières (exploitation sexuelle, traite, enfants des rues), auxquelles elle est confrontée régulièrement. Dans le cadre de la Procédure pénale, la Brigade des mineurs est assermentée police judiciaire à conduire des mineurs devant les présidents du tribunal départemental, le Procureur de la République ou le président du tribunal pour enfants le plus proche du lieu de découverte des mineurs. De plus, selon cette procédure, les agents de la brigade sont les seuls les agents assermentés pour pénétrer de jour et de nuit en tous lieux où s'ils sont amenés à identifier des mineurs en danger et les mettre à disposition du Procureur de la République ou du Centre Ginddi, unique centre d'accueil géré par le ministère de la Femme. L'AEMO travaille aussi avec la Brigade au quotidien pour la gestion des enfants en souffrance.

1.3.2. La Division Spéciale de Cybersécurité (DSC) de la Police

C'est certainement la structure publique la plus connue par les victimes de cyberharcèlement et de violences en ligne au Sénégal depuis quelques années. En effet, la division spéciale de cybersécurité de la police nationale du Sénégal, est un sous démembrement de la police judiciaire chargé de lutter contre les infractions liées au numérique.

La DSC s'est révélée au grand public entre 2016 et 2017, après l'éclatement d'affaires célèbres comme les vidéos de la danseuse Mbathio et les audios de la chanteuse Amy Collé qui avaient choqué l'opinion et rendu célèbre ce démembrement de la police.

La Division est dirigée depuis 2020 par le commissaire Aly Kandé qui s'est beaucoup investi dans la prévention et la prise en charge des violences en ligne. Appuyé par la Commission des protections des données personnelles (CDP), le commissaire Kandé est descendu sur le terrain de la communication avec ses équipes pour sensibiliser les jeunes surtout les élèves sur les risques liés aux usages numériques et aux violences en ligne. Résultat : entre 2020 et 2023, le nombre de plaintes pour cyberharcèlement est passé de 1000 à 3600.

Au Sénégal, la DSC adresse le vol de données informatiques assorties de chantages et de menaces de publication d'informations sensibles qui est le premier type de cyberattaques enregistrées.

« La deuxième attaque de cybercriminalité la plus en vue, ce sont les ransomware [rançongiciel, logiciel de rançon ou d'extorsion], qui sont des attaques informatiques qui ne vont pas voler vos données mais plutôt les crypter, c'est-à-dire les rendre inexploitable », a expliqué Commissaire.

Les violences en lignes et le cyberharcèlement viennent des menaces de diffusion de contenus personnels et représentent 35 pour cent des plaintes en matière de cybercriminalité au Sénégal, selon Kandé.

« Pour juste donner une idée, en 2023, nous avons reçu plus de 3600 plaintes pour menace de diffusion de données personnelles », a-t-il révélé.

Pour la saisine de la DSC, les victimes déposent leurs plaintes ou font leurs signalements directement et en personne dans les locaux de la Division à Dakar où une quinzaine d'enquêteurs les reçoivent pour déclencher la cyberpatrouille pour mettre la main sur les auteurs des violences numériques. La DSC est équipée avec la dernière technologie qui permet d'effectuer toutes les opérations nécessaires pour résoudre les cas les plus délicats.

1.4. Ministère de la Santé

Le ministère de la santé devait être dans le peloton de tête en matière de prise en charge des violences en ligne, malheureusement une organisation classique bloque les structures de santé

Le ministère dispose de structures de prise en charge de la santé mentale au nombre de onze (11) :

- La clinique psychiatrie Moussa Diop du CHNU de FANN qui comporte : 5 divisions d'hospitalisation de psychiatrie adulte, une consultation externe, un service de pédopsychiatrie Keur Xaléyi (pour les enfants et les adolescents) et un centre d'addictologie le CEPIAD ;
- L'hôpital psychiatrique de Thiaroye qui comporte : 4 divisions d'hospitalisation, un SAU (service d'accueil d'urgence), un service de pédopsychiatrie (avec hospitalisation), une unité d'aide au diagnostic ;
- Le Pavillon France de l'hôpital Principal de Dakar ;
- Le centre psychiatrique Emile Badiane de Ziguinchor ;
- Le centre psychiatrique de Tambacounda (ex Djimkoré) ;
- Le centre de santé mentale Dalal Xel de Thiès ;

- Le centre de santé mentale Dalal Xel de Fatick ;
- Le service de Psychiatrie de l'hôpital régional de Louga ;
- Le centre de réinsertion sociale de Kaolack ;
- Le service de psychiatrie de l'hôpital régional de Saint Louis ;
- Le service de neuropsychiatrie de l'hôpital militaire de Ouakam.

1.4.1. Keur Xaleyi (Maison des enfants)

Le Centre hospitalier national universitaire de Fann (CHNU) est un établissement hospitalier, pionnier dans le domaine de la psychiatrie en Afrique subsaharienne, et parfois connu sous le nom de École de Fann ou École de Dakar.

En janvier 1959, le Pr Henri Colomb qui appartenait au cadre universitaire fut nommé professeur agrégé de la faculté de médecine de Dakar. Il prit la direction de la clinique de Fann car celle-ci appartenait dorénavant au centre. Le service de la clinique psychiatrique est composé de trois démembrements :

- Le service de la consultation externe : 300 consultations en moyenne ;
- La pédo-psychiatrie : Keur Xaleyi ;
- L'hospitalisation.

Keur Xaleyi est devenu un hôpital pour enfants et jeunes en 1995. Depuis lors il est submergé par l'affluence des enfants et des jeunes qui ont des problèmes psychologiques ou psychiatriques. L'équipe, constituée d'une quinzaine de psychologues, psychiatres, est débordée entre les victimes de violences à caractère sexuel (viol, inceste, agression), ceux atteints d'autisme (70 sont reçus chaque mois) et les jeunes en conflit avec la loi. La direction déplore le manque de moyens logistiques et humains pour faire face à la demande caractérisée depuis ces 5 dernières années par les filles victimes de violences numériques (cyberharcèlement, sextorsion) qui arrivent dans le centre dans un état suicidaire.

En matière de prise en charge en psychiatrie et en psychologie, Keur Xaleyi de Fann reste la référence en Afrique de l'Ouest. L'équipe est, non seulement bien formée sur le plan de la spécialisation mais aussi sur la protection de l'enfant.

1.5. Ministère de la Jeunesse

En réponse à la forte demande de prise en charge de la santé de la reproduction des jeunes et de leurs besoins en conseil, le Gouvernement du Sénégal, à travers le Projet de promotion des jeunes (PPJ), a initié en 1995, la création des centres conseil pour adolescents spécialisés à la fois dans la sensibilisation, dans l'accueil, le conseil, l'orientation et l'offre de services. Les centres conseil ados existent dans toutes les 14 régions du pays et sont

souvent logés dans les locaux des Centres départementaux d'Education Populaire et Sportives (CDEPS) et des Foyers éducatifs. A l'origine, les centres conseil ados s'occupaient de la santé de la reproduction des jeunes, avant de prendre en charge la lutte contre les VBG et depuis ces 4 dernières années aux violences en ligne.

1.5.1. Le Centre conseil ados de Mbour

C'est une belle structure, bien organisée, bien équipée à l'accueil chaleureux, avec pour slogan : Savoir pour agir.

- C'est un centre d'écoute téléphonique gratuit :800 700 600
- Un centre de conseils à « la santé sexuelle et reproductive » et aux cyberharcèlement
- Un centre de contraception ;
- Un centre de dépistage et de traitement gratuit du VIH.

L'équipe est composée de : un coordonnateur, un administratif, une sage-femme, une laborantine, et 60 éducateurs dont cinq permanents qui vont aussi dans les collèges, lycées et centres de santé sensibiliser aux problèmes des ado. La promotion du numéro vert se fait via les réseaux communautaires, notamment les radios locales. Au moins 1000 jeunes sont reçus au centre, par an.

1.6. Ministère de l'Education nationale

Au Sénégal, le ministère de l'éducation nationale a créé le service Système d'Information et de Management de l'Education nationale (SIMEN) avec le soutien de la coopération japonaise. SIMEN est le « bras technique » du MEN. Il vise à réunir l'ensemble des services numériques administratifs dans un ensemble cohérent et communiquant.

1.6.1. Le SIMEN (Système d'Information et de Management de l'Education nationale)

Ce service offre une suite d'outils interconnectés centralisant des données d'organisation, de communication et de collaboration, accessibles à tout moment via différentes interfaces et différents appareils (ordinateur, smartphone, tablette etc.). Le SIMEN supervise aussi les personnels rattachés aux niveaux décentralisés pour la gestion des violences en ligne.

- Au niveau des Inspections d'Académie placées au niveau de chaque région, il est nommé des Interlocuteurs numériques et des Médiateurs académiques.
- Au niveau des Inspections d'Education et de la Formation (IEF) départementaux, on trouve des Référents numériques.
- Dans chaque école et lycée, il y a des Correspondants informatiques chargés de faire la remontée des signalements et plaintes des élèves notamment les filles victimes de cyberharcèlement.

Ce dispositif gère une population scolaire de 5 millions d'élèves à travers le Sénégal.

1.7. La Commission de protection des données personnelles (CDP)

La Commission de Protection des Données Personnelles (CDP) est une Autorité Administrative Indépendante (AAI) instituée par la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 portant sur la protection des données à caractère personnel. Parmi ses missions définies par la loi, figure en bonne place la sensibilisation et la protection des données personnelles des citoyens et résidents au Sénégal. La CDP reçoit, en moyenne, 15 plaintes et signalements par trimestre, soit 60 par an.

12 plaintes et signalements reçues en 2023 concernant les violences en ligne, cyberharcèlement impliquaient les jeunes. En fait, la CDP ne s'occupait pas de violences en ligne avant 2017. C'est à partir de cette année que la Commission s'est intéressée à ce phénomène et mis en place un dispositif collaboratif avec la Division Spéciale de Cybersécurité de la police (DSC) et les plateformes comme Meta pour la prise en charge des violences en ligne.

Les plaintes et signalements reçus à la CDP concernent :

- Les Demandes de suppression de commentaires injurieux ou diffamatoires ;
- Les Sextorsions ;
- Demandes de suppression de photos, de vidéos compromettantes ;
- L'Usurpation d'identité ;
- Le Piratage de compte ;
- Les Sites internet à caractère pornographique.

La CDP ne dispose pas d'un numéro vert ou court pour la saisine. Les victimes envoient leurs plaintes et signalements par mail ou à travers les pages digitales de la Commission avec des captures d'écran des preuves du délit. Certaines victimes préfèrent se déplacer jusqu'au siège de la Commission pour déposer plainte.

Il n'y a pas de dispositif particulier de gestion pour les jeunes filles et garçons victimes de violences en ligne. La responsable du Contentieux qui reçoit les plaintes est une juriste non outillée pour faire face à ces nouveaux besoins.

2. LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les acteurs de la société civile en matière de protection des enfants et des jeunes sont très nombreux au Sénégal. Le chiffre exact n'est pas connu, mais si on se fie au nombre d'associations affiliées de la CONAFE (Coalition des ong et associations en faveur de l'enfance), le chiffre est de 212 organisations, en dehors des grandes ONG et des associations non déclarées ou affiliées.

Les acteurs qui s'intéressent à la question des violences en ligne (en dehors de Polaris) sont :

- Plan International
- Africtivistes
- Conafe,
- Badienou Gokh

2.1. AfricTivistes

AfricTivistes, créée en 2015 par la cyberactiviste Cheikh Fall, est aujourd'hui le réseau de jeunes influent en Afrique francophone, en tant que force de contestation (politiques, publiques et gouvernance), force de proposition (solutions innovantes, nouvelles dynamiques citoyennes, projets et approches inclusives) et force de contribution (programmes de capacitation, co-construction et collaboration pour une politique de gouvernance ouverte). AfricTivistes est composée de plusieurs profils dont en majorité des acteurs de l'information, de la société civile (blogueurs, influenceurs digitaux, journalistes, citoyens...), des activistes, des informaticiens, des journalistes, des experts en données ouvertes, des experts formateurs aux technologies numériques, des juristes, des réseaux et mouvements citoyens, etc. Ce fort réseau nous a permis de développer plusieurs pôles de compétences.

AfricTivistes a procédé, au mois d'août 2023, au lancement officiel de la campagne de deux mois #TaxawTemm! Aar Suñu Bopp sur l'utilisation responsable des réseaux sociaux et la lutte contre le harcèlement en ligne, notamment des femmes. Une campagne qui a eu un bon impact pour son envergure médiatique et digitale et aussi pour les outils développés comme les jeux de cartes devenues populaires auprès des jeunes.

2.2. La CONAFE

Constituant un Cadre fédérateur pour un suivi général des droits de l'enfant, la CONAFE pilote des actions directes et participe à la finalisation des directives pour l'élaboration des rapports des Etats parties sur la Charte Africaine des Droits et du Bien Être de l'enfant (CADBE) au comité africain des experts, aux dynamiques locales, nationales, sous régionales, régionales et internationales. Aussi, la CONAFE inscrit ses actions dans un cadre d'interpellation, de plaidoyer, d'influence et de suivi de l'application des Conventions relatives aux droits humains, particulièrement aux droits de l'enfant et du respect des engagements pris par les Chefs d'Etats et les ONGs. En tant que coalition ressource sur les questions de l'enfant, la CONAFE regroupe plus d'une centaine d'organisations de la société civile intervenant dans les domaines de la protection, de la promotion et de la défense des droits de l'enfant réparties dans les 14 régions du Sénégal structurées en quatre bassins ayant les mêmes spécificités thématiques :

- Bassin Ouest (Dakar et Thiès) : Mendicité, Abus sexuels, Viols, Etat-Civil
- Bassin Nord (Louga, Saint Louis et Matam): Mariages et Grossesses précoces, Déperdition scolaire, Mutilations Génitales féminines, Mendicité, Travail des enfants, Etat-Civil
- Bassin Centre (Diourbel, Kaolack, Kaffrine et Fatick): Mendicité, Déperdition scolaire, Travail des enfants, Etat-Civil

- Bassin Sud et Sud – Est (Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Tambacounda et Kédougou) : Mariages et Grossesses précoces, Déperdition scolaire, Abus sexuels, Travail des enfants, Mendicité, Enfants déplacés internes ; Mutilations Génitales Féminines, Etat-Civil.

A ces thématiques, sont venus s'ajouter depuis 2021, la lutte contre les violences numériques que la CONAFE déroule sous forme de programme de formation et de sensibilisation avec la CAPE et travaille pour 2024 avec l'UNICEF pour la mise en place d'un dispositif de prise en charge des filles victimes de cyberharcèlement.

2.3. Plan Sénégal

L'ONG a mis dans l'écosystème du plaidoyer sur les violences numériques faites aux filles près de 200 jeunes qui ont été formées sur la question. Ces jeunes filles appelées « jeunes leaders » portent aujourd'hui dans plusieurs régions la lutte sous forme de sensibilisation et de formation de leurs pairs sur l'auto-protection des jeunes contre le cyberharcèlement.

2.4. L'association nationale de Badienou Gokh

A l'origine c'était un programme communautaire pour la promotion de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant : initiative « Badienou Gokh » pour traduire en acte la vision de Monsieur le Président de la République Maitre Abdoulaye Wade et son engagement auprès de la communauté internationale à atteindre les OMD en 2015. Le Ministère de la santé avait, alors, développé entre autres une stratégie novatrice au niveau de la communauté en impliquant mieux les populations pour accélérer la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, néonatales et infanto juvéniles qui restent encore très élevées dans notre pays. Cette stratégie appelée « Badienou Gokh » consiste dans chaque quartier ou village à responsabiliser une femme leader dont la mission sera de sensibiliser les femmes et leurs montrer comment elles peuvent éviter les accidents de la grossesse et de l'accouchement, de suivre les femmes enceintes pour les familiariser avec les consultations prénatales, les accouchements dans les structures de santé, les consultations postnatales, le suivi dans l'alimentation et la vaccination.

Impliquées depuis 2023 dans la prévention, le signalement et la prise en charge des cas de violences en ligne, les « Badienou Gokh » présentes dans tous les quartiers au Sénégal, constituent aujourd'hui le relais communautaire le plus efficace et le plus organisé. Leur association est devenue l'un des partenaires stratégiques des services de l'AEMO et des CDPE partout au Sénégal. « Les « Badienou Gokh » utilisent la plateforme WhatsApp pour faire leur travail.

LES ATOUTS ET LES FAIBLESSES DES ACTEURS DE LA CHAÎNE DE REPONSES



● IV. LES ATOUTS ET LES FAIBLESSES DES ACTEURS DE LA CHAÎNE DE REPONSES

1. LES ATOUTS DES ACTEURS DE LA RÉPONSE

1.1. Les Acteurs institutionnels

Le principal atout des acteurs institutionnels (ministères, services opérationnels, régulateur) réside dans le maillage territorial. Les services de l'AEMO, par exemple, disposent de bureaux dans toutes les régions du pays. Les CDPE, cadre qui regroupe l'ensemble des acteurs dans les départements, constituent le principal levier des acteurs de l'administration et le référent le plus organisé pour la lutte contre les violences touchant les jeunes.

Tous les acteurs institutionnels ont aussi l'avantage du portage de plaidoyer auprès des Autorités, grâce à la légitimité que leur confère le statut d'administrations publiques. Les CDPE, La CAPE ont, par exemple, porté des initiatives pour changer le cadre réglementaire et législatif concernant la protection des filles notamment.

Certains acteurs, même s'ils disposent d'effectifs insuffisants, ont des personnels bien formés et des professionnels aguerris. C'est le cas des agents de la santé de Keur Xaleyi à Fann, ceux des services de l'AEMO, ceux de la DSC de la Police et ceux du SIMEN du ministère de l'Education.

1.2. Les acteurs de la Société civile

Certains acteurs de la société civile comme Polaris et Africivistes ont une grande avance sur le reste de l'écosystème en matière de compréhension des enjeux sur les violences numériques. Polaris, du fait de sa stratégie, est aujourd'hui, l'organisation qui est la plus apte à dérouler des programmes crédibles sur la question. Africivistes est la seule organisation capable de rivaliser avec Polaris pour le leadership dans le domaine numérique.

Une super organisation comme la CONAFE, au vu du nombre d'associations qui la compose, a des atouts certains sur le plan du maillage national, de la disponibilité des ressources humaines partout au Sénégal et surtout son statut d'interlocuteur officiel de l'Etat en matière de protection des jeunes.

L'association des « Badienou Gokh », du fait de leur nombre et présence dans tous les quartiers partout au Sénégal, est l'acteur le plus efficace pour toucher les populations. Leur système d'information basé sur Whatsapp est un redoutable outil dont l'efficacité est reconnue par tout le monde.

2. LES FAIBLESSES DES ACTEURS DE LA RÉPONSE

2.1. Faiblesses des acteurs institutionnels

La principale faiblesse des structures publiques impliquées dans la lutte contre les violences faites aux jeunes, filles notamment, est leur cloisonnement. Chaque administration est jalouse de ses prérogatives et rechigne à collaborer avec les autres. Des exemples font légion pour en attester. Il ya toujours une rivalité entre les ministères de la Famille (en charge de la protection des droits des enfants et des jeunes) et les ministères de la Justice (qui dispose des leviers opérationnels de la protection) et celui de l'Economie numérique (qui revendique la paternité sur la stratégie de lutte contre les violences en ligne).

Résultat de cette rivalité : aucun programme, aucune initiative sur les violences en ligne portés par ces ministères n'ont abouti depuis 2019. La stratégie nationale initiée par le ministère de l'Economie numérique a été rangée dans les tiroirs depuis 2022, à cause de refus de collaboration des autres ministères.

Une autre faiblesse dans la prise en charge est l'absence de dispositif digital de saisine pour les victimes. En dehors du numéro 116 mis en place par le ministère de la Famille, il n'existe pas de plateforme exclusive mise à la disposition des victimes de violences en ligne.

Les acteurs publics souffrent aussi d'un déficit de formation de leurs équipes sur la question des violences en ligne. Lors de l'étude, tous les interlocuteurs ont exprimé ces besoins en formation sur le numérique.

2.2. Les Faiblesses des acteurs non étatiques

L'absence d'un dispositif dédié à la prise en charge des victimes de violences en ligne dans les associations et Ong est une grande faiblesse. Aucune organisation n'a pu mettre ce dispositif en place, jusque-là. Les victimes se tournent presque exclusivement vers la CDP ou la DSC de la Police.

L'autre faiblesse des associations (en dehors de Polaris et d'Africtivistes) est leur faible connaissance des usages numériques. A l'instar des acteurs étatiques, elles demandent à être formées sur les violences en ligne. D'ailleurs la CONAFE l'a clairement exprimé lors de nos entretiens.

TABLEAU SCHEMATIQUE DE LA CHAINE DE REPONSE

STRUCTURE	NATURE	NIVEAU D'INTERVENTION	CONTACT
AEMO	Organisme public	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention • Médiation familiale et sociale • Signalement • Prise en charge des victimes • Référencement- lacement des victimes dans les structures spécialisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale de la Protection judiciaire et sociale (DPJS), Ministère de la Justice • Directrice : Mme Aïssé Gassama TALL : agtall@yahoo.fr • AEMO Guédiawaye (Directrice : Mme Matou Sarr, Tel : 77665 90 00)
SIMEN	Organisme public	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation • Signalement 	<ul style="list-style-type: none"> • Seyni Ndiaye Fall, Directeur : simen@education.sn
CDP	Organisme public	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation • Signalement • Prise en charge judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordinatrice programme violences numériques : Mme Ndèye Fatou Sarr : ndeyesarr10@yahoo.fr
CPT	Organisme public	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge psycho sociale des filles victimes 	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice : Mme Aminata Boye, tel : 77 182 42 46
CAPE	Organisme public	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation • Signalement • Formation des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice : Mme Aminata Boye, tel : 77 182 42 46
DSC	Organisme public de la Police	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur : Commissaire Pape Mamadou Djidiack Faye • Mail : veilleh24.cybercrime@interieur.gouv.sn
GINDDI	Organisme public		<ul style="list-style-type: none"> • Directeur : Cheikh Thioune • Tel : Tél: 33 827 89 80 • Hotline : 116
CENTRES CONSEILS ADOS	Organisme public du ministère de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention • Sensibilisation • Formation • Plaidoyer • Prise en charge sanitaire et psycho sociale des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Tel : 33 822 12 99 / 33 869 31 91
CENTRE KEUR XALEYI DE FANN	Organisme public	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge psychologique et sanitaire des victimes 	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur : Pr Lamine Fall • Tel : 77 377 46 80 • Tel : 33 869 18 18

CONAFE	Association	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention • Signalement • Formation • Prise en charge (accompagnement judiciaire et psycho social des victimes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice : Mme Justine Laison • Tel : 77 574 39 21 • Mail : laisonjustine@yahoo.fr
POLARIS	Association	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation • Plaidoyer • Formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Président : Cheikh FallMail : cheikh.fall@afriktivistes.org • Tel : 77 550 04 69
Badienou Gokh	Association nationale des relais communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation • Signalement 	<ul style="list-style-type: none"> • -Présidente : Mme Ndella • Tel : 77 417 59 40
Unies'Vers'Elles	Association	<ul style="list-style-type: none"> • Signalement • Hotline • Prise en charge 	<ul style="list-style-type: none"> • Danielle Hugues • dhueges@uve-senegal.com

**RECOMMANDATIONS
POUR LA MISE EN PLACE
D'UN DISPOSITIF DE PRISE
EN CHARGE**



● V. RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE

Pour que Polaris atteigne ses objectifs de mise en place d'un dispositif de réponse adapté aux réalités sénégalaises et efficace, il faut :

1. CRÉER UN RÉSEAU DE PARTENAIRES AU SEIN DE L'ÉCOSYSTÈME DES ACTEURS ÉNONCÉS DANS LA CARTOGRAPHIE

- Polaris, malgré sa bonne volonté et l'efficacité de ses équipes, ne pourra garder sa crédibilité que s'il arrive à atteindre un taux de satisfaction très élevé dans la gestion des victimes de violences en ligne. Cela ne sera possible que dans le cadre d'une collaboration formalisée entre Polaris et certains acteurs comme L'AEMO, les CDPE, Keur Xaleyi, la DSC, la CDP, les Centres Conseils Ados, la CAPE, le CPT, les Badienou Gokh et le SIMEN.
- Polaris peut ainsi créer la première plateforme collaborative en matière de prise en charge des violences en ligne. Cette plateforme peut être digitale et sécurisée entre les acteurs concernés.

2. METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET DE SAISINE NOVATEUR AU SEIN DE POLARIS

- Pour palier l'absence d'un numéro vert ou d'un numéro court pour les victimes de violences en ligne, Polaris doit en mettre un à la disposition des victimes. Cette action peut être faite en collaboration avec des structures comme la Fondation Sonatel qui appuie beaucoup d'initiatives sur les violences en lignes.
- Le mécanisme technologique de saisine mis à la disposition du grand public peut prendre plusieurs formes : un numéro de téléphone (comme précédemment recommandé), une landing page, des pages et comptes sur les plateformes digitales comme Tik Tok, Instagram, Facebook, X. Un numéro Whatsapp peut aussi aider dans le dispositif.
- Une application sécurisée dédiée aux jeunes pourrait aussi être efficace pour toucher le maximum de personnes du cœur de cible de Polaris.

3. ELABORER UN PROGRAMME DE FORMATION DESTINÉ AUX ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME

Au-delà de la prise en charge et du traitement des cas soumis à Polaris, il faut qu'une partie de l'équipe du Projet puisse se déployer sur le terrain de la formation des acteurs (qui ont clairement exprimé le besoin) et aux autres partenaires de la cause. Les jeunes (élèves, étudiants, membres des ASC) pourraient aussi en bénéficier. L'usage des langues nationales comme le Wolof permettrait à Polaris de toucher les cibles souvent ignorées.

4. ASSURER UN SUIVI-ÉVALUATION RIGoureux

- Pour bien mener la mission, tous les membres de l'équipe Projet doivent signer un code de conduite qui sécurise Polaris en matière de traitement des données sensibles des victimes et des partenaires
- Installer dans les locaux du Projet, un espace adapté à l'accueil et aux entretiens avec les victimes ou leurs familles. Le bureau d'accueil et d'écoute doit être isolé et ne pas recevoir de monde en dehors du personnel habilité, il doit être situé dans un espace où les gens ne circulent pas.
- Recruter un professionnel psychologue pour sécuriser les entretiens et évaluer l'état de la victime pour que le placement, s'il ya lieu, puisse se faire convenablement.
- Confier la gestion des données à un spécialiste en suivi-évaluation qui génère un rapport mensuel pour aide à la décision.
- Au préalable, installer un nouveau système d'information interne sécurisé pour une communication interne efficace et moderne.

5. ELABORER UNE CAMPAGNE POUR LA LIBÉRATION DE LA PAROLE

- Au Sénégal, comme l'avait révélé le Livre blanc de Polaris sur le cyberharcèlement, la prégnance des pratiques coutumières et culturelles est un vrai point d'attention. Le « mougn », le « Kersa » ont produit une culture de l'impunité et d'anesthésie de toute velléité de dénonciation. C'est difficile pour les filles de dénoncer, à cause de ces pesanteurs.
- Il est fortement recommandé de lancer, dès le démarrage du Projet, une campagne massive en ligne et en mix média (spots radio et télé, bannières sur les sites d'infos et insertion presse) sur la nécessité de libérer la parole et amener les filles à dénoncer et signaler les violences dont elles sont victimes.
- Un plan de communication trimestriel peut être élaboré à cet effet.

CONCLUSION



CONCLUSION

Les défis en matière de protection des jeunes notamment des filles sont multiples et complexes. Polaris doit adresser ces 7 défis pour réussir son Projet de mise en place d'une réponse face aux violences en ligne :

- Faire face à un système de réponse dispersé, cloisonné
- L'absence de structures associatives outillées pour faire face aux nouveaux défis
- La stigmatisation des victimes : Les victimes de violences en ligne peuvent être stigmatisées et culpabilisées, ce qui les empêche souvent de porter plainte ou de demander de l'aide.
- La coordination entre les acteurs : Il est essentiel de coordonner les actions des différentes parties prenantes (associations, écoles, pouvoirs publics) pour lutter efficacement contre ce phénomène, mais cela peut s'avérer complexe.
- La formation en continu des équipes de Polaris : Il est indispensable de suivre de près l'évolution des technologies et des pratiques des auteurs des violences en ligne pour s'adapter à leurs actions.
- La sensibilisation du grand public: Il faut informer les jeunes et leurs parents sur les risques liés aux violences en ligne et les moyens de s'en protéger.
- L'accompagnement des victimes: Polaris doit, au-delà de la hotline, relever les défis du soutien psychologique et juridique aux victimes pour les aider à surmonter leur traumatisme et à faire valoir leurs droits.

SOURCES ET RÉFÉRENCES



■ LISTE DES SOURCES ET REFERENCES UTILISEES DANS LE CADRE DE L'ETUDE

<https://executiveeducation.blog/themes/gender/violences-faites-aux-femmes-dans-les-espaces-numeriques-au-senegal-que-nous-apprennent-les-politiques-de-budgetisation-sensible-au-genre/>

<https://lequotidien.sn/digitalisation-dans-la-reponse-a-la-violence-faite-aux-femmes-et-aux-enfants-fatou-diane-partage-lexperience-du-senegal-a-kigali/>

<https://africtivistes.net/fr/africtivistes-deploie-sa-plateforme-de-riposte-contre-le-cyberharcèlement>

<https://www.cdp.sn/content/comment-r%C3%A9agir-face-au-cyber-harc%C3%A8lement-0>

<https://polaris-asso.org/non-aux-violences-en-ligne/>

<https://www.unicef.org/senegal/recits/les-droits-de-lenfant-dans-lenvironnement-num%C3%A9rique-au-s%C3%A9n%C3%A9gal>

<https://rm.coe.int/la-dimension-numerique-de-la-violence-a-l-egard-des-femmes-abordee-par/1680aafc8c>

<https://rm.coe.int/la-dimension-numerique-de-la-violence-a-l-egard-des-femmes-abordee-par/1680aafc8c>

<https://www.who.int/europe/fr/news/item/27-03-2024-one-in-six-school-aged-children-experiences-cyberbullying--finds-new-who-europe-study>

<https://e-enfance.org/16-des-11-15-ans-harceles-en-ligne-selon-une-etude-de-loms/https://journals.openedition.org/sejed/6430>



RESTONS CONNECTÉS !

@polarisasso

